

Réunion extraordinaire de la S.O.P.H.A.U. le samedi 19 octobre 1968

Maison de l'Inde, 7 Boulevard Jourdan, PARIS XIV^e

41 présents : Mmes Mlles MM. BARGUET (Lyon), BEAUJARD (Rouen), BONNEAU (Caen), BORIUS (Tours), BOURRIOT (Sorbonne), BRIANT (Tours), CABANES (Nantes), CHASTAGNOL (Nanterre), CLAVEL (Besançon), DARMON (Tunis), DEMARGNE (Sorbonne), DESANGES (Nantes), DUNAND (Besançon), DUVAL (Nanterre), FEUVRIER (Grenoble), GUYOT (Orléans), HARMAND (Rouen), HIERNARD (Poitiers), LASSUS (Sorbonne), LECLANT (Sorbonne), LEGLAY (Lyon), LEPELLEY (Amiens), LE ROY (Caen), LÉVÊQUE (Besançon), LEVY (Strasbourg), MANGIN (Dijon), MARCADE (Bordeaux), MARTIN (Sorbonne), MORIN (Poitiers), MOSSE (Clermont-Ferrand), NICOLET (Caen), PAYRAU (Poitiers), PIETRI (Sorbonne), PIETRI (Lille), REGNOT (Clermont-Ferrand), REY-COQUAIS (Dijon), SESTON (Sorbonne), TRANOY (Poitiers), THELAMON (Rennes), TREHEUX (Sorbonne), VIDAL (Rouen).

Excusés : Mlle DEMOUGEOT (Montpellier), ETIENNE (Bordeaux), LARONDE (Grenoble), PETIT (Grenoble), ROUGE (Lyon), VAN EFFENTERRE (Sorbonne).

Monsieur RICHE¹ Directeur de la Maison de l'Inde souhaite la bienvenue aux membres de la S.O.P.H.A.U. et annonce la constitution prochaine d'une société soeur, celle des Médiévistes. Monsieur LÉVÊQUE le remercie pour l'hospitalité qu'il nous offre et ouvre la séance à 9 h.

Admission de nouveaux membres.

M. REY-COQUAIS chargé d'enseignement entre de droit dans notre société. Sont admis comme membres titulaires : Mlle FEUVRIER (Grenoble), présentée par MM. LÉVÊQUE et PETIT, Mlle THELAMON (Rennes) présentée par MM. GARLAN et MESLIN, M. GAYRAUD et Mme ESTEVE (Montpellier) présentés par Mlle DEMOUGEOT et M. BOURRIOT.

Cotisations.

Les cotisations sont maintenues à 20 F. pour les membres titulaires et 10 F. pour les membres associés. Prière de les verser au CCP Paris 1807.52, Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université.
.../...

Publications.

M. VAN EFFENTERRE a travaillé au projet de nomenclologie ; il en parlera à la prochaine réunion. L'annuaire de la Société était préparé pour juin ; les événements de la Sorbonne en ont arrêté le tirage. Un annuaire à jour pour 1968-69 sera établi à partir de feuilles ronéotypées distribuées au début de la séance ou jointes à l'envoi du compte-rendu de la séance. Prière de les retourner dans les plus brefs délais à F. BOURRIOT, 13 avenue de Taillebourg, Paris XI^e.

M. LEVEQUE annonce que la séance statutaire annuelle aura lieu en décembre (à ce moment l'assemblée procédera à l'élection des deux membres du bureau renouvelables) et il propose l'ordre du jour suivant.

- 1^o) Place de l'histoire ancienne dans les nouvelles structures.
- 2^o) Organisation de l'enseignement de l'histoire ancienne (informations et échanges de vues).

PLACE DE L'HISTOIRE ANCIENNE

M. PIETRI demande que soient définis les objectifs de l'enseignement de l'histoire ancienne, afin de fixer la place de cette dernière dans les études historiques. L'antiquité doit figurer à égalité avec chacune des autres périodes de l'histoire dans tous les cycles, ainsi que dans les concours nationaux, CAPES et Agrégation. Le programme de cette dernière lui donne quelques inquiétudes. Un vœu en ce sens est pris sans débat.

Projets de MM. LANCEL et MARROU.

Les deux projets diffèrent par leur ampleur et leur précision, mais coïncident sur le fond. Il s'agirait à l'occasion du remodelage des universités de créer une Unité d'Enseignement et de Recherches de l'Antiquité distincte de celle d'Histoire et qui regrouperait toutes les disciplines concernant l'Antiquité (Langues anciennes, Archéologie, Histoire ancienne avec ses différents éléments, Droit de l'Antiquité...). Il y aurait donc un

.../...

enseignement spécialisé et autonome des Sciences de l'Antiquité, sanctionné par des diplômes d'études anciennes avec pour couronnement un CAPES et une Agrégation d'études anciennes. Il s'agirait par cette création de garder un "rôle central", de renforcer notre poids, de faire face aux "appétits de l'histoire contemporaine".

M. LEVEQUE note qu'une collaboration avec d'autres sections est souhaitable. Elle existe souvent avec celle des langues anciennes pour l'enseignement du latin et du grec pour nos étudiants de 1er cycle. Il existe une maîtrise spécialisée d'Etudes Anciennes qui permet aux titulaires d'accéder indifféremment à l'Agrégation de Lettres ou à l'Agrégation d'Histoire. Des ententes peuvent être conclues pour la création et l'utilisation en commun de bibliothèques, la constitution d'équipes de recherches, mais cette collaboration ne saurait nous faire sortir du département d'histoire pour rejoindre celui d'études anciennes.

M. DEMARGNE indique qu'une partie importante des étudiants de la section Art et Archéologie est favorable à l'éclatement de cette dernière. L'élément archéologie rejetterait l'histoire de l'art et se trouverait donc disponible. Il serait bon que ces jeunes archéologues aient une solide connaissance de l'antiquité. Mais les historiens d'art sont hostiles à une rupture de la section art et archéologie.

MM. LEPELLEY, CHASTAGNOL, Mlle CLAVEL, MM. TREHEUX et SESTON rappellent notre appartenance organique à la section d'histoire qui n'empêche pas une collaboration avec les autres disciplines intéressées par l'étude de l'Antiquité: un voisinage avec ces disciplines dans un même bâtiment simplifierait les investissements et faciliterait les contacts humains.

M. DEMARGNE préconise la création dans le 1er cycle d'une spécialité "études anciennes" avec enseignement pluridisciplinaire. Peut-on songer à une licence d'études anciennes ?

Un double vote intervient sur ces questions.

L'histoire ancienne fait-elle partie organiquement du département d'histoire : Oui 34 - Non 0 - Abstentions 2.

Peut-on créer une licence d'études parallèle (cette licence devrait comporter quatre enseignements : grec, latin, histoire ancienne, archéologie) aux licences déjà existantes : Oui 28 - Non 0 - Abstentions 6.



.../...

Organisation des études d'histoire.

A l'initiative de M. VIGIER, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université d'Orléans-Tours, un certain nombre de professeurs d'histoire ont envisagé de créer un organisme de liaison interfacultaire pour maintenir une certaine harmonie entre les diverses universités. L'assemblée mandate le bureau pour entrer en rapport avec le groupe VIGIER.

Doctorat.

Les rapports avec les professeurs de langues anciennes en vue d'un accord pour une diminution de l'ampleur de la thèse principale sont restés platoniques.

1°) Thèse principale et thèse complémentaire :

La thèse complémentaire ancien style trouve peu de défenseurs. M. PIETRI déplore cependant que disparaisse une possibilité offerte aux chercheurs de publier par ce biais des recueils de documents avec l'aide financière du CNRS. M. LASSUS assure que le CNRS peut subventionner des publications de ce genre, même si elles n'ont plus le titre de "thèse".

Supprimer la thèse complémentaire pose le problème de la thèse de 3^o cycle, car souvent cette dernière était déclarée équivalente à une thèse complémentaire. Si cette possibilité disparaît, la thèse de 3^o cycle perd une partie de son intérêt. Et M. DEMARGNE assure que, comme par le passé, les chercheurs peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude en vue de l'état d'avancement de leurs travaux de thèse d'Etat. Peut-on élargir une thèse de 3^o cycle en thèse de doctorat d'Etat? MM. TREHEUX et DEMARGNE soulignent les difficultés de cette solution : difficulté théorique (délayage), difficulté pratique (publication de résultats déjà imprimés dans un ouvrage plus restreint).

Suppression de la "thèse secondaire" : contre la suppression 3 voix.
Pour la suppression 25 voix, abstentions : 9 voix.

2°) Thèse ou regroupement d'articles :

M. DEMARGNE se déclare attaché à la grande thèse de type traditionnel. Certes une collection d'articles solides peut avoir la même valeur probatoire. On peut envisager une diminution quantitative de la thèse, mais il faut en maintenir la qualité.

.../...

M. LASSUS évoque le cas du doctorat d'Université avec des thèses laissant fortement à désirer. Pour M. NICOLET c'est aux jurys de veiller au maintien du haut niveau des thèses.

La question n'étant pas épuisée, le problème de la thèse reste à l'ordre du jour de la réunion de décembre.

CONCOURS - AGREGATION - CAPES.

L'agrégation est maintenue provisoirement dans ses structures anciennes, mais programme et épreuves sont allégés. Une seule question pour l'Antiquité, la religion grecque. Trois épreuves d'histoire à l'écrit : deux dissertations, un commentaire de texte. Trois épreuves à l'oral : une leçon hors programme, un commentaire de document historique, un commentaire de carte géographique.

Il faudrait que l'agrégation féminine soit calquée sur l'agrégation masculine.

A M. DEMARGNE qui s'inquiétait de voir disparaître l'épreuve d'histoire de l'art, M. LEVEQUE répond que, cette année à l'agrégation masculine, la moitié des documents historiques d'histoire ancienne ont été des textes, la moitié des documents archéologiques.

L'assemblée s'indigne que le programme du CAPES soit prévu différent de celui de l'agrégation, une intervention urgente s'impose. A l'unanimité, moins une abstention, les présents décident de refuser de préparer les étudiants au CAPES si le programme de ce dernier n'est pas harmonisé avec celui de l'agrégation. Mme DUVAL fait cependant remarquer que la question prévue pour le CAPES (Haut-Empire) est plus facile que la religion grecque.

M. BOURRIOT relève qu'il existe plusieurs façons de commenter un texte et que la méthode n'est pas la même pour un texte antique que pour un texte moderne. Le jury ne pourrait-il publier quelques directives ?

Le regroupement et la publication des textes soumis aux candidats à l'agrégation est en sommeil ; l'entreprise est peu rentable. Sans doute faudrait-il envisager simplement la diffusion d'un fascicule ronéotypé.

.../...

MAITRISE

Elle pose actuellement peu de problèmes car les structures anciennes demeurent. M. DARMON demande si un mémoire de maîtrise de haute qualité ne pourrait pas valoir à son auteur l'équivalence de la thèse de 3^o cycle. De nombreux professeurs expriment des réserves : un mémoire de maîtrise peut être ultérieurement élargi en une thèse de 3^o cycle ou même servir de point de départ pour une thèse d'Etat. M. SESTON est fort méfiant à l'égard des équivalences. Ce qui devait rester exceptionnel devient vite courant, peu de professeurs osent refuser une demande d'équivalence et on aboutit à brève échéance à une dévaluation des titres.

M. LEPELLEY pose le problème des facultés où enseignent des chargés d'enseignement. Le Certificat C2 leur avait été refusé. M. LÉVEQUE pense que ces restrictions vont prochainement disparaître.

LICENCE

M. CHASTAGNOL signale que certains envisagent la création de 3 certificats L au lieu de deux Histoire ancienne et Haut Moyen Age-Bas Moyen Age et époque moderne - Epoque contemporaine. L'Histoire ancienne serait lésée par ce nouveau découpage.

M. LÉVEQUE indique que rien ne devrait être changé pour les L cette année. Mais les décisions sont prises par le Ministère après consultation de groupes de travail dont la composition, les conclusions et le rôle demeurent mystérieux pour tous.

Les membres présents votent à l'unanimité un vœu demandant que la S.O.P.H.A.U. soit associée officiellement à l'élaboration des réformes touchant les secteurs où l'histoire ancienne a une place.

1er CYCLE

Le Ministère a renoncé à donner des directives précises, il se contenterait d'inciter à créer des enseignements pluridisciplinaires et à veiller à maintenir le niveau des études.

M. LÉVEQUE pense qu'en 2^o année on ne peut guère s'éloigner du système ayant fonctionné l'an passé, pour ne pas dérouter les étudiants par des changements profonds de structure tous les ans.

.../...

M. SESTON relève la volonté générale de faire éclater le cloisonnement rigide entre les disciplines. Il faut offrir des options. On reparle de "certificats". Il a entendu proposer parmi les options possibles des enseignements techniques, ce qui est sans doute judicieux. Il faut cependant éviter des regroupements de spécialités hétérogènes au point d'en être ridicules.

M. LEVEQUE voit deux grandes directions possibles : soit le maintien des sections traditionnelles avec possibilité pour les étudiants de choisir 1/4 des cours suivis dans une autre section que la leur, soit la juxtaposition d'un certain nombre d'unités de 3 à 4 H d'enseignement dans un cycle de 2 ans avec obligation d'un minimum d'unités dans la matière dominante.

La 1ère solution a été retenue à Lille avec maintien provisoire parallèle du système Fouchet.

La 2ème solution a été préférée à Besançon, Clermont-Ferrand.

A Caen, on joue sur un système de 5 unités annuelles durant trois ans. La 1ère année, l'histoire peut ne représenter que 2 unités, la 2ème année elle en comporte 3, la 3ème année 4. On va ainsi vers une spécialisation de plus en plus poussée.

L'histoire ancienne a-t-elle sa place aussi en 1ère année ? Nos collègues de Caen et de Dijon le pensent.

M. DEMARGNE s'inquiète de la possibilité offerte à l'archéologie de fournir une option aux étudiants d'histoire, et surtout de savoir comment les étudiants d'archéologie seront accueillis en histoire.

MM. HARMAND et SESTON estiment difficile d'innover sans un effectif accru de bons assistants. Il faudrait adresser à M. BOURRIOT les noms des candidats possibles à un poste d'assistant afin que fonctionne enfin la "Bourse des Assistants".

QUESTIONS DIVERSES

M. LEVY s'inquiète de la place réservée à l'Histoire ancienne dans le second degré. Le Président renouvellera les démarches déjà effectuées à ce sujet.

Le rapport des études latines de la 6^e à la 5^e est également évoqué. M. SESTON pense qu'il faut intervenir, pour toutes ces questions, surtout auprès des Inspecteurs Généraux.

La séance est levée à 12 h 15.
